

The Denturist Association of Canada L'Association des denturologistes du Canada



Member Associations membres

The Denturist Association of Newfoundland and Labrador Denturist Society of Nova Scotia The New Brunswick Denturists Society
The Denturist Society of Prince Edward Island L'Association des Denturologistes du Québec The Denturist Association of Ontario
The Denturist Association of Manitoba The Denturist Society of Saskatchewan The Denturist Association of Alberta
The Denturist Association of British Columbia Yukon Denturist Society

Note d'information sur le RCSD, 12 décembre 2023

****[Cliquez ici](#) pour visionner l'annonce. Pour de plus renseignements et demeurer à l'affût des informations futures, veuillez visiter le site internet du [RCSD](#) ****

Introduction: L'Association canadienne des denturologistes (ADC) s'engage à permettre à ses membres de comprendre en profondeur le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) et ce qu'il offre actuellement. Ce guide complet distille des informations essentielles du site internet du RCSD et des récentes sessions d'information aux fournisseurs tout en approfondissant les aspects nuancés du déploiement progressif, du processus de demande et de la nature volontaire de l'inscription des fournisseurs.

Aperçu du RCSD: Le RCSD est issu de la Prestation dentaire canadienne (PDC). Il s'agit d'un régime public fédéral conçu pour les résidents canadiens admissibles. Son déploiement progressif, qui débutera en décembre 2023, donne la priorité aux personnes âgées de 87 ans et plus, incarnant une approche méticuleuse de mise en œuvre. Le régime fonctionne selon des périodes d'éligibilité annuelles allant du 1er juillet au 30 juin, complétées par une petite période de grâce pour les ajustements à mi-traitement.

Critères d'éligibilité et programmes sociaux gouvernementaux : L'éligibilité au RCSD dépend de critères spécifiques, notamment le revenu familial net rajusté inférieur à 90 000 \$. Même les personnes bénéficiant d'une couverture dentaire par le biais des programmes sociaux gouvernementaux peuvent être admissibles, garantissant ainsi une couverture coordonnée et sans duplication.

Pour être admissible au RCSD, vous devez respecter tous les critères d'admissibilité suivants :

- **Ne pas** avoir accès à une assurance dentaire
Cela signifie :
 - aucune assurance dentaire disponible dans le cadre des avantages sociaux de votre employeur ou de l'employeur d'un membre de votre famille, y compris les comptes de santé et de bien-être
 - aucune assurance dentaire disponible par le biais de votre pension (employeur précédent) ou des prestations de la pension d'un membre de votre famille
 - aucune assurance dentaire achetée individuellement, par un membre de votre famille ou par le biais d'un plan de groupe d'une compagnie d'assurance ou de prestations
- Avoir un revenu familial net rajusté de moins de 90 000 \$
- Être un résident du Canada aux fins de l'impôt
- Avoir rempli une déclaration de revenus pour l'année précédente

Déploiement progressif et processus de demande des patients : Service Canada dirige le déploiement progressif, acceptant les demandes en fonction des groupes d'âge. Le processus, y compris par téléphone et en ligne en mai, donne la priorité à l'accessibilité. L'approche progressive permettra aux personnes âgées de 87 ans et plus de déposer des demandes à compter de décembre 2023, puis s'ouvrira aux demandes des tranches d'âge plus jeunes au cours des mois suivants.

- Personnes âgées de 87 et plus: demandes acceptées à compter de décembre 2023 par téléphone.
- Personnes âgées de 77 à 86: demandes acceptées à compter de janvier 2024 par téléphone.
- Personnes âgées de 72 à 76: demandes acceptées à compter de février 2024 par téléphone.
- Personnes âgées de 70 à 71: demandes acceptées à compter de mars 2024 par téléphone.
- Personnes âgées de 65 à 69: demandes en ligne acceptées à compter de mai 2024.
- Personnes qui ont un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et enfants de moins de 18 ans: demandes acceptées en ligne à compter de juin 2024.
- Tous les autres résidents du Canada admissibles: demandes acceptées en ligne à compter de 2025.

Dès la mi-décembre 2023, des lettres seront envoyées aux personnes âgées de 87 ans et plus qui pourraient être admissibles, suivi par celles âgées de 77 à 86 ans en janvier 2024, celles âgées de 72 à 76 ans en février 2024 et ensuite des personnes âgées de 70 à 71 ans en mars 2024. Ces lettres comprendront un code de demande personnalisé et des directives sur la façon de présenter une demande.

Date de début de la couverture et prise de rendez-vous: Les résidents du Canada qui sont inscrits au RCSD pourront commencer à consulter un fournisseur de soins buccodentaires dès mai 2024, en commençant par les personnes âgées. La date pour commencer à avoir accès à des soins de santé buccodentaire sera établie en fonction de la date à laquelle chaque groupe peut s'inscrire, quand la demande a été reçue et la date à laquelle l'inscription a été complétée. Pour éviter les anomalies dans les remboursements, il est très important de céduer les rendez-vous en fonction des dates fournies au patient dans sa trousse de bienvenue. Les patients qui le désirent et sont admissibles au RCSD ne peuvent recevoir des soins que des fournisseurs de soins buccodentaires participants au RCSD.

Services couverts: Le RCSD aidera à couvrir les coûts de divers services de soins buccodentaires tels les services de prévention, du diagnostic, de restauration, endodontiques, prosthodontiques, parodontaux, et de chirurgie buccale. Cette couverture est conçue non seulement pour répondre aux problèmes de santé bucco-dentaire existants, mais également pour prévenir les problèmes potentiels de manière proactive, favorisant ainsi le bien-être général. L'engagement du RCSD à garantir l'accessibilité à ces services est évident dans ses structures de couverture et ses modalités de quote-part. En fonction du revenu familial net rajusté d'un individu, les services de prévention, de diagnostic, de restauration, d'endodontie, de prosthodontie, de parodontie et de chirurgie buccale sont couverts à des pourcentages variables, allant de la couverture complète des frais fixes dans le barème des tarifs du RCSD pour les personnes ayant un revenu familial net rajusté inférieur à 70 000 \$ à une quote-part de 40 % pour les personnes dont le revenu est compris entre 70 000 \$ et 79 999 \$, et une quote-part de 60 % pour celles dont le revenu est compris entre 80 000 \$ et 89 999 \$. Il convient de noter que certains services seront introduits à l'automne 2024, avec des détails supplémentaires à venir. Le paiement des services couverts sera directement effectué aux fournisseurs inscrits aux tarifs établis par le RCSD, et les fournisseurs sont encouragés à respecter ces tarifs mais ils ne sont pas obligatoires. Il est conseillé aux patients d'engager des discussions avec leur fournisseur de soins bucco-dentaires concernant les coûts non couverts et les responsabilités en matière de quote-part, en fonction de leur revenu familial net rajusté. Le RCSD souligne son engagement en faveur de la transparence, en garantissant que les informations sur les services couverts et les structures de paiement seront diffusées dès qu'elles seront disponibles.

Réévaluation annuelle et coûts des soins: Le processus de réévaluation annuelle assure l'admissibilité continue avec une période de grâce s'adaptant aux changements en cours de traitement. Les fournisseurs soumettent leurs réclamations directement à la Sun Life pour alléger le fardeau financier, les quote-parts étant fonction du revenu familial net rajusté. Les fournisseurs de soins buccodentaires sont encouragés à respecter les tarifs du RCSD, afin que les patients n'aient pas à payer de frais supplémentaires au point de service.

Inscription des fournisseurs: Au début de 2024, les fournisseurs de soins buccodentaires pourront s'inscrire, sur une base volontaire. Ainsi les dentistes, les denturologistes, les hygiénistes dentaires et les dentistes spécialistes peuvent prendre leur décision en fonction de leurs considérations professionnelles. Cette participation volontaire peut être initiée, rajustée ou retirée en tout temps.

Les fournisseurs sont encouragés à s'inscrire à Sun Life Direct, la plateforme en ligne de la Sun Life, afin d'assurer une transition en douceur lorsque l'inscription au RCSD ouvrira en février 2024. Cette étape proactive donne aux fournisseurs une longueur d'avance, rationalisant le processus d'inscription et maximisant les avantages de la participation.

Conclusion: L'ADC souligne l'importance d'une compréhension nuancée, englobant les dates clés, les périodes d'éligibilité et la nature volontaire de l'inscription des fournisseurs dans le cadre du RCSD. Le respect de ces délais et exigences garantit un processus d'inscription fluide, facilitant un accès continu à une couverture complète des soins de santé bucco-dentaire. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute demande de renseignements ou précisions supplémentaires, ou veuillez visiter le site du RCSD fourni ci-dessus.

*** La déclaration de soutien au RCSD de l'ADC peut être consulter ici: <https://conta.cc/3tg1Cxx> ***

Demandes de renseignements

Mallory Potter, directrice exécutive, ADC
dacdenturist@bellnet.ca / 1-877-538-3123